Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 12/06/2026
Publié le
ID : 068-216801522-20260605-DCM202653-DE

Département
du Haut-Rhin

Arrondissement
d'Altkirch

Nombre des Conseillers élus
en fonction :
19
Conseillers présents
14

COMMUNE D'ILLFURTH

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 5 juin 2026

DCM 2026.06.05 - 53

Sous la présidence de Monsieur **Christian SUTTER**, maire d'Illfurth

Etaient présents : Mesdames et Messieurs les adjoints au maire **: Fabienne BAMOND, Pierre LEHE, Emilie ERISMANN, Olivier BELLOUIN -** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux **:**
Jean WEISENHORN, Eric APTEL, Anne SEITHER, Axelle HELLMANN, Marie FREYDER, Emilie CHEVALIER, Sonia GUTLEBEN, Pierre GANSER, Valentin WELKER.

Etaient absents excusés et ont donné procuration :
- Monsieur **Benoit GOEPFERT** à Monsieur **Christian SUTTER**
- Monsieur **Francky ALTOE** à Monsieur **Jean WEISENHORN**
- Madame **Mélanie JULIAN** à Madame **Sonia GUTLEBEN**
- Madame **Pascale FRITSCH** à Madame **Emilie ERISMANN**

Était absent non excusé : Monsieur **Benoît WOLF**

Madame **Emilie ERISMANN** a été désignée comme secrétaire de séance.

OBJET – ECOLES - ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2026 :

Le Conseil Municipal est invité à reconduire à l'identique l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelle et élémentaire et ce, pour une nouvelle durée de 3 ans.
Vu les délibérations du conseil municipal du 12 juin 2017 et du 9 mars 2020 favorables à la mise en place de 4 jours de classe,
Vu les avis favorables des conseils d'écoles, en date du 31 mars 2026 pour l'école élémentaire et en date du 17 octobre 2025 pour l'école maternelle,

Après en avoir délibéré
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

SOUHAITE conserver la même organisation de la semaine scolaire et les mêmes horaires qu'actuellement, à savoir :
- Pour l'ECOLE ELEMENTAIRE, Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 Le matin de 8 h à 11h30 et l'après-midi de 13h45 à 16h15
- Pour l'ECOLE MATERNELLE, Les lundis, mardis, jeudis et vendredis
 Le matin de 8h15 à 11h45 et l'après-midi de 13h30 à 16h.

PREND ACTE que cette proposition s'inscrit dans le cadre d'une dérogation (4 jours).
DEMANDE le strict respect de ces horaires par les enseignants avec une sortie à l'horaire indiqué.

Pour extrait conforme
ILLFURTH, le 9 juin 2026

Christian SUTTER
Maire d'ILLFURTH

MAIRIE d'ILLFURTH (HAUT-RHIN)

Emilie ERISMANN
Adjointe au Maire